

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'ouverture du portail ENSAP, les divisions et services de gestion des personnels et la division des retraites, du chômage et de l'action sociale (DiRCAS) sont sollicités par les agents qui constatent des erreurs et/ou des manques sur leur compte individuel retraite (CIR) et aussi pour des difficultés de fonctionnement.

Le portail ENSAP est un outil de consultation qui s'inscrit dans le cadre du droit à l'information sur la retraite, les demandes de rectification répondent donc à la même logique de gestion.

Pour assurer le meilleur traitement des demandes, je vous prie de préciser par tout moyen à votre convenance aux agents placés sous votre autorité qu'ils doivent respecter les consignes ci-dessous:

Pour les agents âgés **de moins de 55 ans**, les corrections doivent être sollicitées auprès du service de gestion des personnels par courriel à l'adresse suivante ce.recdrhris@ac-montpellier.fr en précisant impérativement dans l'objet du mail le nom, le prénom, le grade et le département d'affectation

En ce qui concerne les agents âgés **de 55 ans et plus**, les corrections doivent être sollicitées auprès de leur gestionnaire retraite à la DiRCAS.

Le portail ENSAP est géré par le service des retraites de l'Etat (SRE), il convient donc pour toutes difficultés de fonctionnement de saisir ce service au [02.40.08.87.65](tel:02.40.08.87.65) ou par courriel à l'adresse suivante inforetraite@dgfip.finances.gouv.fr

Ces consignes sont disponibles sur l'intranet ACCOLAD - rubrique " Ma carrière" puis "Retraite et pension de réversion" et "Obtenir une information retraite".

Je vous en remercie à l'avance.

Michel WAREMBOURG
Responsable DIRCAS

DIVISION DES RETRAITES DU CHOMAGE ET DE L'ACTION SOCIALE

Téléphone: [04 67 91 48 52](tel:04.67.91.48.52)

Rectorat Académie Montpellier - 31, rue de l'université - CS [39004 - 34064](tel:39004-34064) Montpellier
Cedex 2